



snalc

Liberté, égalité, fraternité et enseignement. Depuis 1905.

Audiences du SNALC Orléans-Tours avec Monsieur le Recteur

► **Communiqué de presse**

Le SNALC Orléans-Tours, 2^{ème} syndicat du second degré de l'académie d'Orléans-Tours, avait sollicité en mai une audience avec notre nouveau Recteur pour faire le point sur les réformes en cours dans l'académie et les campagnes de promotion des personnels. L'audience s'est tenue le 26 juin.

Sur le Pacte, les positions du SNALC Orléans-Tours sont opposées à celles du ministère. Le Recteur a expliqué au SNALC que le Pacte allait permettre aux chefs d'établissement de s'emparer de leur rôle de pilote des établissements, avec une autonomie accrue.

Le SNALC est opposé par principe au Pacte, système qui contractualise la relation avec les enseignants. Mais il l'est aussi parce que les modalités d'attribution des moyens du Pacte aux établissements sont obscurs, des collèges avec des effectifs modestes et un public favorisé ayant davantage de moyens que d'autres, avec des effectifs bien supérieurs et un public défavorisé.

Le SNALC a enfin dénoncé les pressions exercées sur les professeurs des écoles dans certains territoires de l'académie pour s'engager dans le Pacte.

Le Recteur a bien rappelé qu'il y aura à la rentrée un double dispositif : le maintien des HSE et le Pacte. Les lettres de mission seront signées par les collègues qui accepteront le Pacte en septembre-octobre ; un bilan sera alors fait à l'échelle académique, permettant une « nouvelle régulation » entre territoires, établissements et personnels.

info@snalc.fr - www.snalc.fr

Indépendant ► Laïc ► Humaniste ► Progressiste ► Sans compromission



Le SNALC a ensuite rappelé les principaux problèmes du bac Blanquer, tellement bancal qu'il faut toujours le remettre en chantier : calendrier, contrôle continu, inflation des notes, concurrence entre disciplines, difficultés de l'enseignement de la philosophie.

Le Recteur a appelé à « laisser le temps » à la réforme, les ajustements prenant eux-mêmes du temps. Il a souligné le problème que pose le tronc commun, trop peu scientifique, et souhaite une réflexion sur ce qu'il doit être. Le Recteur a également annoncé un travail au niveau académique sur les notes, répondant ainsi à une demande du SNALC Orléans-Tours d'harmonisation au plus haut niveau afin que cesse la concurrence entre disciplines, qui nuit à la cohérence du parcours de formation des élèves.

Concernant les promotions, le SNALC a appelé l'académie à porter une attention particulière aux collègues proches de la retraite, afin de permettre un vrai déroulement de carrière. Le SNALC a aussi appelé notre Institution à valoriser les collègues méritants, dont les promotions sont entravées par l'application de nombreux ratios. Pour le SNALC, il n'est pas acceptable que des collègues, promouvables notamment à la classe exceptionnelle depuis plusieurs années et bénéficiant d'appréciations très positives, partent en retraite sans avoir de promotion.

Le Secrétaire général adjoint – DRH nous a fait part des difficultés des services face à des informations arrivant tardivement du ministère, par exemple les contingents académiques de promotion. Le SNALC Orléans-Tours est bien au courant de ce problème qui désorganise les services, et il dénonce d'ailleurs les annonces ministérielles faisant fi de tout calendrier logique. Néanmoins, au quotidien, notre administration doit mieux expliquer aux collègues leur situation, dans un contexte où les CAPA ayant disparu, les organisations syndicales n'ont plus les données nécessaires pour le faire. **Nos collègues se retrouvent désormais sans informations, ce qui n'est pas acceptable.**



Enfin, le 26 juin en fin de journée, le SNALC a également participé à une audience intersyndicale sur la réforme de la voie professionnelle. L'unité syndicale est forte sur ce sujet, et nos organisations ont exprimé les inquiétudes des collègues sur l'avenir des filières tertiaires, pourtant attractives pour les élèves ; sur le calendrier ; sur l'importance d'avoir des petits groupes sans condition de Pacte ; sur les problèmes posés par l'inclusion.

Le SNALC a notamment insisté sur les mentions complémentaires et les FCIL, dont il a beaucoup été question : pour le SNALC, ces formations doivent être lisibles pour les élèves, les familles et le monde enseignant ; elles doivent être valorisées dans le monde professionnel ; enfin, il faut travailler à leur pérennité. Rien ne sert d'ouvrir des FCIL et des MC pour les fermer quelques années plus tard faute de candidats.

Le SNALC a également insisté sur l'inquiétude des communautés éducatives face aux annonces d'évolutions rapides de la carte des formations en parallèle des besoins des entreprises. Les chefs d'établissement, qui ne sont pas experts de l'emploi dans leur bassin, ne sont pas demandeurs de responsabilités majeures dans la carte des formations. Le Recteur a tenu à rassurer sur ce point, en expliquant que l'évolution de la carte des formations sera pilotée à l'échelle de l'arrondissement par le sous-préfet, dans le cadre d'un dialogue bi-annuel impliquant tous les acteurs.

Vierzon, le 06 juillet 2023

Contact : François TESSIER, Président académique du SNALC

snalc.orianstours@wanadoo.fr

06 47 37 43 12